

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
États financiers
au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Rapport de la direction	5
États financiers	
Revenus et dépenses	6 - 7
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Situation financière	11
Notes complémentaires	12 - 28
Annexes	29- 136

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
1000, rue Germain
Val-d'Or (Québec)
J9P 5T6

T 819 825-6226

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil des Anicinapek de Kitcisakik (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
Le 26 juillet 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111174

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik sont sous la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public prescrites pour les gouvernements telles que recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada et ainsi, ils incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et selon le jugement de la direction.

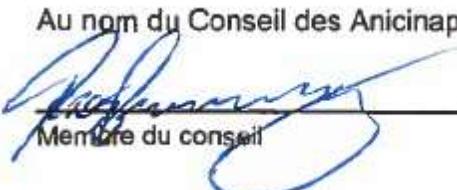
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

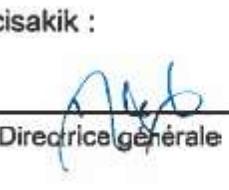
Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction et les membres du conseil d'administration assument ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers.

Le Conseil rencontre périodiquement la direction et les membres du conseil d'administration ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers, des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., effectue un audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime son opinion sur les états financiers. L'auditeur indépendant a pleinement et librement accès à la direction et aux membres du conseil d'administration du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik et les rencontrent lorsque nécessaire.

Au nom du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik :


Membre du conseil


Directrice générale

Le

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Services aux Autochtones Canada (SAC) (note 15)		
Entente de transferts financiers	6 760 901	4 130 596
Paiements de contribution fixes	4 224 106	4 133 977
Paiements de contribution souples	389 197	1 203 076
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	583 333	256 457
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits		
Entente	10 409 139	6 194 799
Recouvrements	(6 082)	
Conseil de la Nation Waban-Aki	531 680	51 456
Conseil en Éducation des Premières Nations	537 726	812 553
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)		
Entente	480 836	467 285
C.S.S.S.P.N.Q.L.	171 299	187 542
Gouvernement provincial		
Entente	757 040	1 382 876
Remboursements		(93 394)
Gouvernement fédéral		
Entente	120 392	861 565
FRC	198 382	196 917
FAE	108 994	107 877
FRC-J	22 391	22 391
PCC	102 584	97 638
FRC COVID-19		121 203
Régional / Local autres	17 104	11 300
Revenus contrats et services des secteurs de la communauté	1 375 766	1 197 374
Revenus de contrats et services	37 140	110 835
Frais communautaires	166 215	74 124
Revenus de donateurs	25 630	27 860
Revenus de garderie	14 272	12 570
Intérêts et frais d'administration	190 590	44 309
Intérêts - Fonds affecté en fiducie	583	360
Autres revenus	93 837	105 599
Remboursements - Commission de crédit	17 673	26 092
Redevances	601 175	595 672
	<u>27 931 903</u>	<u>22 340 909</u>
Revenus reportés de l'année précédente	10 311 992	7 063 066
Revenus reportés à l'année suivante	(18 464 727)	(10 311 992)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(481 429)	(421 878)
	<u>19 297 739</u>	<u>18 670 105</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Dépenses		
Salaires et charges sociales	10 463 902	8 845 446
Rémunération du chef et des conseillers	207 288	211 346
Salaires et charges sociales - CSEF	166 183	161 469
Activités récréatives et culturelles	76 860	57 239
Matériel scolaire et pédagogiques	150 845	67 366
Assurances	100 081	106 372
Énergie et carburant	608 932	359 856
Contrats	2 109 206	2 609 920
Entretien et réparations	386 921	206 224
Entretien et réparations du matériel roulant	163 842	175 105
Séjour hors foyer	2 125	
Charges locatives	123 594	92 706
Frais de formation	38 432	47 022
Allocation de formation	190 520	125 347
Frais de scolarité	16 729	23 588
Frais de voyages et de déplacements	372 434	187 932
Frais de transport contractuel SSNA	19 857	6 864
Honoraires professionnels	124 955	120 093
Matériel et fournitures	737 285	757 365
Matériel médical	39 423	52 378
Collations	240 378	264 885
Aide sociale - Besoins fondamentaux	401 924	237 741
Aide sociale - Besoins particuliers		83 170
Aide sociale - Emploi		2 590
Frais de poste et de transport	49 580	39 016
Commission de crédit	37 036	44 316
Publicité et promotion	23 405	9 824
Réunions	41 181	17 098
Taxes, licences et permis	23 856	22 811
Frais de membres - Inscriptions	50 772	20 125
Télécommunications	52 430	87 986
Ajustement des dépenses refacturées des années antérieures	(11 345)	(11 804)
Dépenses contrats et services des secteurs	924 904	834 268
Dépenses services publics des secteurs	255 713	207 001
Dépenses opérations par secteurs	195 149	156 105
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	8 084	8 943
Gain sur cession d'apport reporté afférent aux immobilisations		(5 752)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 030 101	1 071 152
Amortissement des droits d'usage	3 165	3 331
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(471 263)	(472 594)
	18 954 484	16 833 850
Excédent des revenus sur les dépenses	343 255	1 836 255

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

SOLDES DE FONDS

					2023	2022
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	23 133	8 495 883	(728 145)	2 250 000	10 040 871	8 204 616
Modification comptable (note 2)		(5 126 291)	5 126 291			
Solde au début ajusté	23 133	3 369 592	4 398 146	2 250 000	10 040 871	8 204 616
Excédent des revenus sur les dépenses	583	(570 086)	712 758	200 000	343 255	1 836 255
Investis en immobilisations corporelles		483 915	(483 915)		-	-
Solde à la fin	23 716	3 283 421	4 626 989	2 450 000	10 384 126	10 040 871

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Évolution des soldes de fonds et variation des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

					2023	2022
	Fonds affecté en fiducie	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
Excédent des revenus sur les dépenses	583	(570 086)	712 758	200 000	343 255	1 836 255
Immobilisations corporelles						
Amortissement des immobilisations corporelles		1 030 101			1 030 101	1 071 152
Amortissement des droits d'usage		3 165			3 165	3 331
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		8 083			8 083	8 943
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(884 356)			(884 356)	(2 128 688)
Cession d'immobilisations corporelles		1 250			1 250	500
	583	(411 843)	712 758	200 000	501 498	791 493
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Variation des actifs non financiers						
Frais payés d'avance			(35 643)		(35 643)	26 903
Variation d'actifs assujettis à des restrictions	(583)				(583)	(360)
	(583)	-	(35 643)	-	(36 226)	26 543
Variation des actifs financiers nets (dettes nettes)	-	(411 843)	677 115	200 000	465 272	818 036
Actifs financiers nets (dettes nettes) au début	-	(5 540 944)	4 938 883	2 250 000	1 647 939	829 903
Actifs financiers nets (dettes nettes) à la fin	-	(5 952 787)	5 615 998	2 450 000	2 113 211	1 647 939

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	343 255	1 836 255
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 030 101	1 071 152
Amortissement des droits d'usage	3 165	3 331
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(471 263)	(472 594)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	8 083	8 943
Gain sur la cession d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles		(5 752)
Intérêts - Fonds affectés en fiducie	(583)	(360)
	912 758	2 440 975
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	3 734 970	627 210
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 647 728	3 068 185
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements d'apport à recevoir	82 238	78 651
Acquisition d'immobilisations corporelles	(884 356)	(2 128 688)
Cession d'immobilisations corporelles	1 250	500
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	481 429	421 879
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(319 439)	(1 627 658)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(82 238)	(78 651)
Augmentation de l'encaisse		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 246 051	1 361 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	13 278 668	11 916 792
	17 524 719	13 278 668

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Situation financière

au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Court terme		
Encaisse	14 264 719	11 278 668
Dépôt à terme, 0,89% à 1 %	3 260 000	2 000 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	9 085 791	5 091 656
Tranche des apports à recevoir échéant à moins de un an	354 733	82 229
	<u>26 965 243</u>	18 452 553
Long terme		
Apports à recevoir (note 6)	354 742	
	<u>26 965 243</u>	18 807 295
PASSIFS		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 767 476	2 155 462
Revenus reportés (note 8)	18 464 727	10 311 992
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	354 733	82 229
	<u>20 586 936</u>	12 549 683
Long terme		
Dette à long terme (note 10)	354 742	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	4 265 097	4 254 931
	<u>24 852 033</u>	17 159 356
ACTIFS FINANCIERS NETS		
	<u>2 113 210</u>	1 647 939
ACTIFS NON FINANCIERS ET ACTIFS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS		
Encassee assujettie à des restrictions - Fiducie	23 715	23 132
Frais payés d'avance	35 643	
Placements (note 12)	308 306	308 306
Immobilisations corporelles (note 13)	7 843 119	7 998 197
Droits d'usage (note 14)	60 132	63 297
	<u>8 270 915</u>	8 392 932
	<u>10 384 125</u>	10 040 871
SOLDES DE FONDS		
Fonds affecté en fiducie	23 716	23 133
Fonds d'immobilisations corporelles	3 283 421	8 495 883
Fonds d'administration (déficitaire)	4 626 989	(728 145)
Fonds de réserve	2 450 000	2 250 000
	<u>10 384 126</u>	10 040 871

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Membre du conseil

Directrice générale

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil de bande est une entité légale telle que définie dans la Loi sur les indiens. Un Conseil de bande est considéré comme un gouvernement local composé d'un chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la bande pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement. Le Conseil des Anicinapek de Kitcisakik est composé d'un chef, d'un vice-chef ainsi que de trois conseillers.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation

Le 1er avril 2022, l'organisme a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », *Manuel de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, a été appliquée prospectivement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui tirent leur origine d'un événement survenu à compter du 1er avril 2022 ou qui existaient à cette date.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Le 1er avril 2022, l'organisme a appliqué au cours de l'exercice les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

SP 3450 établit la méthode pour reconnaître et mesurer les actifs financiers, passifs financiers et non dérivés financiers. La principale modification est l'introduction d'un modèle d'évaluation de la juste valeur des portefeuilles dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif.

SP 1201 fournit un nouveau état pour reconnaître les gains et pertes de réévaluation et que l'excédent ou l'insuffisance cumulés soit présenté comme étant le total de l'excédent ou l'insuffisance liée aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de l'organisme.

Solde de fonds

Au cours de l'exercice, la société a modifié rétroactivement la méthode de comptabilisation de la répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses entre le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds d'administration et a retraité les états financiers des exercices antérieurs. Cette modification a entraîné une diminution du solde de début du fonds d'immobilisation corporelles de 5 126 291 \$, et une augmentation du solde de début du fonds d'administration du même montant.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Selon l'entente avec « Services aux Autochtones Canada » (SAC), les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes du fonds approprié.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les produits d'intérêts non affectés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contrats et services sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu ou que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

La société constate ses revenus de redevances, selon les modalités prévues aux ententes conclues, au moment de leur distribution, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Comptabilité par fonds

Les règles de la comptabilité par fonds ont servi à la préparation de ces états financiers. Les ressources sont regroupées dans des fonds correspondant à des activités ou objectifs spécifiques. L'organisme utilise quatre catégories de fonds: le fonds d'administration, le fonds de réserve, le fonds d'immobilisations corporelles et le fonds en fiducie.

- Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion;
- Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à l'administration;
- Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles;
- Le fonds affecté en fiducie est composé de fonds détenus en fiducie (capital et intérêts) auprès du SAC.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme sont employés normalement pour servir des services futurs.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent:

	Taux
Bâtiments	5 %
Système sanitaire	15 à 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipements	20 %
Équipement informatique	30 %
Droits d'usage	5 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des revenus et dépenses.

4 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit la majeure partie de ses revenus conformément à une entente de financement avec les Services aux Autochtones Canada (SAC).

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	19 779	2 228
Apports à recevoir		
Services aux Autochtones Canada	6 595 456	2 551 094
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	641 659	
Autres apports à recevoir	1 779 746	1 583 539
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun, sans intérêt	523 038	136 228
Taxes à la consommation à recevoir	167 772	176 908
	9 085 791	5 091 656

6 - APPORTS À RECEVOIR

	2023	2022
	\$	\$
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	354 733	436 971
Tranche échéant à moins de un an	(354 733)	(82 229)
	-	354 742

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	858 712	1 401 326
Salaires et charges sociales à payer	908 764	754 136
	1 767 476	2 155 462

8 - REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
	\$	\$
Société canadienne des postes - Gestion de l'approvisionnement # 2121	14 850	
Administration service enseignement # 2290	399 697	500 278
Service aux élèves provinciaux # 2291	70 239	
Service hébergement des étudiants # 2312	1 432	
Service de transport - Éducation # 2313	216 430	104 427
Aménagement cour École Mikizicec # 2315	180 553	180 553
Infrastructure enseignement # 2318	201 012	
Salle communautaire du Grand Lac Victoria # 2340	11 942	
Programme lutte à l'intimidation # 2344		10 000
École Mikizicec # 2760	192 981	13 174
Soutien global étude postsecondaire # 2761	66 431	86 816
Service de garde scolaire de Kitcisakik # 4105	130 042	34 823
Aide préscolaire # 4110		21 379
Centre savoir être savoir faire (CSESF) # 9085	606 383	706 309
Anicinabemodan - Volet langue autochtone # 9087	85 743	487 594
Anicinabemodan - Parlons Anicinabemowin # 9087-1		26 665
Prévention des mesures moins perturbatrice # 2775		148 000
Gestion matières résiduelles # 2492	46 675	
Maison des jeunes # 2805	20 906	34 500
Gestion & soutien / Service santé # 3000	423 704	492 745
Formation préparatoire Charpentier-Menuisier # 2522	75 298	
Étude raccordement au réseau électrique # 2558	220 170	
Collaboration Projet Mine Akasaba # 2772	122 500	
Aiddants pour une communauté en sécurité # 2779	29 754	
Sessions de guérison - service d'aide communautaire # 2780	100 000	
Construction réfection escaliers rampe accès # 3016	25 000	
Club des aînés de Kitcisakik # 3036		25 000
Initiative des soins de soutien dans le cadre de la pandémie # 3038		74 843
Soutien santé pensionnats indiens # 3077		118 210
Principe de Jordan - Prestation services # 3350	2 059 221	199 738
Rénovations / Construction / Centre de Santé # 3370	6 221 735	2 227 576
Programme de soutien aux services Witciciin Aji # 9102	375 427	556 793
Formation en menuiserie # 2520		33 347
Soins domicile milieu communautaire # 3035	139 985	
Licence construction Coopérative # 9028	34 652	47 081
Coopérative de Solidarité Wenicec # 9029	7 750	10 000
Coatching gérant Dépanneur # 9036	82 264	22 860
Projet touristique communautaire # 9113	2 789	18 322
Projet migona artisanat # 9114	120 012	35 540
Service de traiteur communautaire # 9115	11 384	11 706

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

8 - REVENUS REPORTÉS (suite)

Projet pekede et migona # 9116		7 259
Stratégie aide revenu emploi jeunes Premières Nations # 2372	103 899	129 008
Prestation de services / Aide au revenu # 2762		71 377
Paniers de Noël # 2806	39 668	39 668
Paniers de Noel / Deuxième récolte # 2808		30 000
Programme prévention violence familiale # 3075	14 565	31 338
Mobilisation citoyenne de jeunes autochtones # 4245	57 500	57 500
Université MCGILL # 9075		21 591
Table de Discussions - Traites et Gouvernement Autochtone # 2491	80 389	76 885
Revendications Particulières & Spéciales # 2493	9 576	19 164
Nouveaux horizons pour les ainées # 3051	26 250	
Anicinapek Nigamowin festival de musique # 2625		6 875
Administration générale # 2767	2 117 547	1 605 955
Ressources professionnelles et de soutien # 4010	326 992	
Transport Employés # 2769	444 922	378 846
Sciences et technologies - Programme jnesse PJ # 4020	3 568	
Élaboration recueil de traduction phonétique mots algonquins # 3999	60 880	60 880
Plan de formation & perfectionnement # 9086	70 682	78 116
Administration de l'école # 4035	832 424	
Fonds apprentissage - Garde jeunes enfants autochtones # 4104	75 000	
Sports & loisirs communautaires # 2550	63 696	44 030
Activités Communautaires / Jeux Annuels # 2555	10 812	26 011
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eau potable # 2516	99 831	283 307
Patinoire # 2517	101 716	101 716
Santé maternelle infantile # 4106	182 889	
Immobilisation et travaux publics # 2765	595 599	468 614
Déneigement chemin d'accès Bourque # 2766	74 299	94 753
Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtone# 4115	10 000	
Implantation/Expansion Éducation primaire # 4118	50 000	
Principae de Jordans - Camp d'été # 4519	35 227	
Réalisation plan d'affaires Café Restaurant # 9032	42 644	
Conciliation Famille Travail # 9060	33 033	
Consultation forestière SAA #9067	340 000	
Bois de Chauffage # 9038	180 279	221 636
Fonds autochtones pour les espèces en péril # 9043		50 000
Projet Gazoduc # 9068		28 746
Projet Adjijimoc # 9069	28 378	23 919
Entente de coopération EACOM # 9076	25 000	25 000
Formation Générale aux Adultes (FGA) # 2758-5	19 691	19 691
Wanaki - développement des capacités # 2490		11 828
PCG / Développements des capacités # 2495		70 000
Feu sacré # 9100	10 810	
	18 464 727	10 311 992

9 - EMPRUNT BANCAIRE AUTORISÉ

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 500 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,25 % (7,95 %, 3,95 % au 31 mars 2022). Les créances, jusqu'à concurrence de 535 000 \$, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

10 - DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Effet à payer, 4,51 %, remboursable par versements semestriels de 31 966 \$, échéant en octobre 2023 (a)	332 838	380 154
Effet à payer, 4,51 %, remboursable par versements semestriels de 18 543 \$, échéant en décembre 2023 (a)	21 895	56 817
	<u>354 733</u>	<u>436 971</u>
Versements exigibles à court terme	<u>354 733</u>	<u>82 228</u>
	<u>-</u>	<u>354 743</u>

- a) Ces effets à payer sont garantis par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit qui s'engage à effectuer les paiements en capital et en intérêts sur ces emprunts pour un montant maximum autorisé de 665 456 \$ en capital.

Les effets à payer sont garantis par une hypothèque mobilière de 535 000 \$ sur l'universalité des créances présentes et futures.

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	4 254 931	4 311 398
Encaissements	<u>481 429</u>	<u>421 879</u>
Cession	<u>(5 752)</u>	<u>(5 752)</u>
Amortissement des apports reportés	<u>(471 263)</u>	<u>(472 594)</u>
Solde à la fin	<u>4 265 097</u>	<u>4 254 931</u>

12 - PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
Parts privilégiées - Coopérative de Solidarité Wenicec (10 parts)	10 000	10 000
Parts - Projet Nadagam (29 % ; 32 % au 31 mars 2022)	<u>298 306</u>	<u>298 306</u>
	<u>308 306</u>	<u>308 306</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2023	2022
		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	\$	\$
Bâtiments	5 658 986	2 009 637	3 649 349
Système sanitaire	2 203 905	1 105 703	1 098 202
Matériel roulant	3 124 779	2 176 878	947 901
Équipements	3 033 011	1 607 110	1 425 901
Équipement informatique	756 376	466 090	290 286
Construction en cours	431 480	431 480	212 200
	15 208 537	7 365 418	7 843 119
			7 998 197

14 - DROITS D'USAGE

	2023	2022
	\$	\$
Droits d'usage	129 793	129 793
Amortissement des droits d'usage	(69 661)	(66 496)
	60 132	63 297

En 2008, l'organisme a contribué à la construction du CPE Misipison pour un montant total de 129 793 \$. Cette contribution permet à l'organisme d'utiliser 12,75 % de la superficie du bâtiment pour la pré-maternelle (K4).

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

15 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA

	2023	2022
	\$	\$
Revenus selon les états financiers (page 6) :		
Entente de transferts financiers	6 760 901	4 130 596
Paiements de contribution fixes	4 224 106	4 133 977
Paiements de contribution souples	389 197	1 203 076
	<u>11 374 204</u>	<u>9 467 649</u>
Revenus répartis aux projets suivants :		
Administration service enseignement # 2290	1 879 372	1 960 363
Amélioration SAC / Langue et culture # 2291	117 852	87 000
Service hébergement des étudiants # 2312	10 147	16 887
Service de transport - Éducation # 2313	316 283	313 123
Infrastructure enseignement école Mikizicec # 2318	936 523	346 474
Soutien global étude postsecondaire # 2761	105 316	234 465
Soutien global étude postsecondaire / Covid-19 # 2761-1	279 887	49 920
Pandémie COVID-19 / Petites infrastructures #3068		185 185
Éducation spéciales PES / CEPN #4010	505 129	30 218
Administration de l'école - # 4035	1 176 826	
Service de garde scolaire de Kitcisakik ISGPNI / CSSS #4105	140 884	68 412
Apprentissage et garde de jeunes enfants autochtone # 4115	10 000	
Implantation et expansion éducation primaire et secondaires des adultes # 4118	50 000	
Prévention des mesures moins perturbatrice # 2775	811 599	844 984
Aide humanitaire / Accompagnement # 2776	20 000	20 000
Famille répits # 2777	15 000	15 000
Activités culturelles et communautaires # 2778	100 000	100 000
Violence familiale - Projet prévention # 2779	27 049	
Initiative communautaire # 2782	185 131	162 396
Mise en œuvre TCDP - IBECC soutien enfance famille Premières Nations # 2783		388 270
Technologies émergentes - Programme infradstructure cybersanté # 3003	11 925	
Stratégie Fédérale de lutte contre le tabagisme # 3033	9 661	
Soins domicile milieu communautaire # 3035	13 509	
Maintien à domicile / Aide à la vie autonome # 3037	146 715	174 082
Initiative des soins de soutien dans le cadre de la pandémie #3038		112 568
Initiative sur le diabète chez les autochtones # 3040	13 323	
Controle de gestion des maladies transmissible # 3055	11 420	
Infections respiratoires tuberculose # 3056	2 738	
Stratégie sur le VIH/SIDA # 3060	9 520	
Troubles santé alocoolisation foetale TSAF # 3065	2 808	
Initiative RH en santé aux autochtones # 3353	6 713	
Santé maternelle infantile SMI Q21I Développement des enfants en santé #4106	6 002	
Fonds de soutien aux communautés FSCA # 4205	118 292	

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

15 - RAPPROCHEMENT DES FONDS DES SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (suite)

Principe de Jordan - Prestation de services # 3350	700 000	
Formation construction cabanons # 2520	57 554	64 987
Formation préparatoire attestation compagnon charpentier-menuisier # 2522	90 328	
Développement économique des collectivités # 2768	94 548	93 751
Plan d'affaires café et restaurant # 9032	36 755	
Coaching gérant Dépanneur # 9036	59 404	
COVID-19 PSTDE # 9037		120 978
Inscription des indiens liste de bande # 2057	3 904	3 871
Stratégie aide revenu emploi jeunes Premières Nations #2372		148 360
Prestation de services / Aide au revenu # 2762	740 032	733 791
Prestation de services / Aide au revenu Q2AF besoins fondamentaux #2762-1	164 601	120 230
Table de discussion # 2491	173 115	150 885
Mise à jour plan mesures d'urgences aide gestion urgences # 2493	40 000	34 031
Coordonnateur des mesure d'urgences # 2332	35 440	
Avantages sociaux des employés # 2632	143 993	120 739
Administration générale # 2767	383 320	380 088
Fonds opération administration générale #2771		35 311
Pandémie COVID-19 / Coronavirus / intervention # 3070	39 780	966 734
Gestion matières résiduelles # 2492	402 619	240 270
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eaux usées # 2515	69 492	68 938
Eau & égout fonctionnement & entretien biens / Eau potable # 2516	366 393	489 841
Mise à niveau eau potable # 2558	244 070	
Projets SIGI Système intègre de gestion immobilisations # 2763	150 000	150 000
Immobilisations et travaux publics # 2765	219 232	172 958
Wanaki / Développement des capacités # 2490	120 000	192 539
Développements des capacités planification communautaire globale #2495		70 000
	11 374 204	9 467 649

16 - PASSIF AU TITRE DE SITES CONTAMINÉS

L'organisme peut avoir des sites contaminés non listés sur son territoire. Cependant, comme la responsabilité liée à la restauration, sujette aux lois applicables et à la réglementation, n'a pas encore été déterminée pour ces sites contaminés potentiels, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Si la responsabilité liée à la restauration de l'organisme est déterminée dans le futur et que le montant du passif connexe peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, ce dernier serait comptabilisé contre les résultats, déduction faite des recouvrements provenant d'autres autorités gouvernementales et ce, dans l'année d'une telle détermination.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

17 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT UN ADMINISTRATEUR COMMUN

	2023	2022
	\$	\$
Sociétés ayant un administrateur commun		
Revenus	187 602	102 139
Charges	578 028	461 044

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

18 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients, les apports à recevoir et l'avance à une société apparentée est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	19 779	2 228
Apports à recevoir	8 375 202	4 766 292
Avances à des sociétés ayant un administrateur commun	523 038	136 228
	8 918 019	4 904 748

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

18 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2023 et 2022 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix :

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'emprunt bancaire autorisé porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme et les effets à payer portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

19 - BUDGET

Les données budgétaires présentées pour les projets sont celles qui étaient disponibles et ne sont pas auditées ni examinées.

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

20 - INFORMATION SECTORIELLE

	Éducation		Santé	
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	5 612 765	5 599 672	7 371 064	7 364 531
Gouvernement provincial				
Transferts			10 810	491 646
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(8 908)		(31 113)
Revenus reportés de l'année précédente	2 172 018	2 172 018	3 643 164	3 643 166
Revenus reportés à l'année suivante		(3 448 927)	(261 396)	(7 535 554)
Autres revenus	687 488	880 169	580 836	102 945
	<u>8 472 271</u>	<u>5 194 024</u>	<u>11 344 478</u>	<u>4 035 621</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	3 956 193	2 773 924	2 444 455	2 195 361
Autres dépenses	4 391 005	2 097 263	8 764 487	1 821 971
	<u>8 347 198</u>	<u>4 871 187</u>	<u>11 208 942</u>	<u>4 017 332</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	125 073	322 837	135 536	18 289
Autres transferts	(111 679)	(322 837)	(58 517)	(43 765)
	<u>13 394</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 637</u>
 Principe de Jordan				
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				7
Transferts	5 750 934	5 233 027	351 805	338 589
Gouvernement provincial				
Transferts			135 000	135 000
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(411 421)		
Revenus reportés de l'année précédente	199 738	199 738	174 408	186 115
Revenus reportés à l'année suivante		(2 094 448)	(103 216)	(376 793)
Autres revenus	35 227	35 227	51 088	67 542
	<u>5 985 899</u>	<u>2 962 123</u>	<u>609 085</u>	<u>350 453</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	3 409 920	1 987 051	159 360	164 372
Autres dépenses	2 099 103	1 084 635	415 141	209 461
	<u>5 509 023</u>	<u>3 071 686</u>	<u>574 501</u>	<u>373 833</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	476 876	(109 563)	34 584	(23 380)
Autres transferts	(476 876)	(48 950)	(3 600)	(3 600)
	<u>-</u>	<u>(158 513)</u>	<u>57 964</u>	<u>-</u>

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Développement social		Politique	
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	904 633	908 537	218 115	218 115
Gouvernement provincial				
Transferts	296 250	162 368	96 048	122 500
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	313 605	414 982		96 049
Revenus reportés à l'année suivante		(236 538)		(212 465)
Autres revenus	51 893	42 449	856 455	868 771
	1 566 381	1 291 798	1 170 618	1 092 970
Dépenses				
Salaires et charges sociales	732 095	528 506	238 793	213 463
Autres dépenses	902 063	759 692	626 414	572 777
	1 634 158	1 288 198	865 207	786 240
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	(67 777)	3 600	305 411	306 730
Autres transferts	(3 600)	(3 600)		(1 321)
	71 377		81 490	81 491
Excédent des revenus sur les dépenses				
	-	-	386 901	386 900
 Administration des bandes				
	Administration des bandes		Secteur communautaire	
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	1 224 610	1 224 610		
Gouvernement provincial				
Transferts	35 000	35 000	5 000	5 000
Apports afférents aux immobilisations corporelles				
Revenus reportés de l'année précédente	2 130 672	2 139 574	70 041	70 041
Revenus reportés à l'année suivante		(2 741 914)		(74 508)
Autres revenus	1 675 819	1 840 546	105 548	105 546
	5 066 101	2 497 816	180 589	106 079
Dépenses				
Salaires et charges sociales	2 233 672	1 102 145	106 080	
Autres dépenses	1 210 879	1 518 408		
	3 444 551	2 620 553	106 080	
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	1 621 550	(122 737)	74 509	106 079
Autres transferts	(67 995)	(3 915)		
	(217 209)	(165 790)		
Excédent des revenus sur les dépenses				
	1 336 346	(292 442)	74 509	106 079

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Immobilisations - Travaux publics		Foresterie	
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts	1 533 180	1 451 806	780 503	32 000
Gouvernement provincial				
Transferts	121 374	121 374	296 636	684 988
Apports afférents aux immobilisations corporelles				(29 988)
Revenus reportés de l'année précédente	948 390	948 390	(340 000)	349 301
Revenus reportés à l'année suivante		(1 150 232)		(573 657)
Autres revenus	485 653	619 871	284 920	224 699
	<u>3 088 597</u>	<u>1 991 209</u>	<u>1 022 059</u>	<u>687 343</u>
Dépenses				
Salaires et charges sociales	1 092 311	891 422	590 931	499 129
Autres dépenses	<u>1 521 480</u>	<u>1 106 929</u>	<u>324 128</u>	<u>233 590</u>
	<u>2 613 791</u>	<u>1 998 351</u>	<u>915 059</u>	<u>732 719</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts				
Transferts aux immobilisations corporelles	474 806	(7 142)	107 000	(45 376)
Autres transferts	(51 500)	(4 800)	(30 000)	
	<u>28 610</u>	<u>11 942</u>	<u>8 000</u>	<u>45 376</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	451 916	-	85 000	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Kitcisakik - CSEF		Village Wanaki	
	Budget 2023	2023	Budget 2023	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Gouvernement fédéral				
Transferts			120 000	120 000
Gouvernement provincial				
Transferts			63 333	57 251
Apports afférents aux immobilisations corporelles			81 827	81 828
Revenus reportés de l'année précédente	19 690	19 691		
Revenus reportés à l'année suivante		(19 691)		
Autres revenus	432 351	432 351		
	452 041	432 351	265 160	259 079
Dépenses				
Salaires et charges sociales	383 024	378 052	135 300	135 302
Autres dépenses	49 327	54 299	129 860	123 777
	432 351	432 351	265 160	259 079
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant transferts	19 690			
Transferts aux immobilisations corporelles				
Autres transferts				
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	19 690	-	-	-

Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Notes complémentaires

au 31 mars 2023

20 - INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	TOTAL	
	Budget 2023	2023
	\$	\$
Revenus		
Gouvernement fédéral		
Transferts	17 336 172	22 490 887
Gouvernement provincial		
Transferts	1 447 270	1 821 209
Apports afférents aux immobilisations corporelles		(481 430)
Revenus reportés de l'année précédente	9 946 499	10 320 893
Revenus reportés à l'année suivante	(704 612)	(18 464 727)
Autres revenus	5 212 051	5 214 034
	<u>33 237 380</u>	<u>20 900 866</u>
Dépenses		
Salaires et charges sociales	11 966 134	10 868 730
Autres dépenses	18 440 864	9 688 882
	<u>30 406 998</u>	<u>20 557 612</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant transferts	2 830 382	343 254
Transferts aux immobilisations corporelles	(326 891)	(401 675)
Autres transferts	(77 771)	
Excédent des revenus sur les dépenses	2 425 720	(58 421)